

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2022

### LOCATION MOBIL-HOME

**1-Quand réserver ?** Les réservations sont recommandées dès le mois d'Octobre et à partir de Décembre directement sur le site [www.esterel-caravaning.fr](http://www.esterel-caravaning.fr).

**2-Comment réserver ?** Les réservations sont acceptées par courrier, par fax, par e-mail et par téléphone sous réserve d'une confirmation écrite dans les 72 heures. Remplissez et retournez le formulaire de réservation accompagné d'un acompte de 40 % du prix total du séjour + 40 € de frais de dossier non déductibles pour toute réservation en Juillet et Août, majoré éventuellement de l'assurance annulation.

Après acceptation de la réservation, nous vous adressons une confirmation par courrier ou par email. **Si votre réservation est faite avant le 31 Décembre 2021, vous bénéficiez de 10% grâce à l'offre Early Booking (offre non cumulable avec d'autres promotions).**

**3-Comment régler votre séjour ?** La location est définitive qu'après bon encaissement du solde qui doit nous parvenir 6 semaines avant le début du séjour. Si vous réservez moins de 6 semaines avant votre arrivée, réglez la totalité du séjour. Le paiement pourra être effectué de la manière suivante : par Carte Bancaire (lien par email) ou par transfert bancaire en n'oubliant pas de stipuler votre nom et votre référence client. Nous n'acceptons ni les mandats postaux, ni les chèques vacances. Tout paiement incomplet, sans notification écrite, rendra sans autre préavis, la réservation nulle et non avenue. **Les frais de réservation sont offerts pour tout séjour en Avril, Mai, Juin et Septembre.**

**4-Comment modifier votre séjour ?** Les réservations peuvent être modifiées jusqu'à 6 semaines avant la date du début du séjour et dans la limite de nos possibilités.

**5-En cas d'annulation ?** Une somme égale à 40 % du prix du séjour + les frais de dossier 40€, seront acquis à Euro Réservations. En cas d'annulation moins de 6 semaines avant le début de votre séjour, la totalité du prix du séjour sera acquise à Esterel Caravaning ou Euro Réservations.

**6-L'assurance annulation :** Nous vous recommandons de souscrire à une assurance annulation aux conditions définies ci-dessous :

-la cotisation est de 20 € par séjour. Elle est non remboursable, payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Son montant s'ajoute à celui de votre acompte. -pour être recevable, l'annulation du séjour doit être notifiée par lettre recommandée au plus tard 3 jours après l'événement entraînant l'annulation. La liste complète des motifs couverts par la présente assurance est précisée ci-dessous. Toute demande d'annulation doit être accompagnée de justificatifs précis et incontestables.

-l'assurance annulation garantit le remboursement du prix contractuel déjà réglé pour la location lorsque l'annulation survient entre la date de réservation et la date d'arrivée à Esterel Caravaning, pour un événement non connu ou imprévisible lors de la réservation. -les événements couverts par l'assurance sont :

-décès, accident corporel grave ou maladie grave de vous-même, votre conjoint, vos ascendants, descendants, frères et sœurs. -licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint. -déménagement suite à une mutation professionnelle. -dommages atteignant votre résidence principale suite à : incendie, dégât des eaux, dégradation immobilière consécutive à vol ou vandalisme, tempête, catastrophe naturelle. Cette liste est exhaustive.

-l'assurance annulation cesse ses effets dès le début de la location et ne saurait intervenir si un des événements énumérés ci-dessus se produisait pendant le séjour.

**7-Votre séjour ?** La location de votre mobil-home se fait en haute saison du samedi 17 h au samedi 10 h (09/07-27/08/22). En dehors de cette période, arrivées et départs possibles en semaine, tarifs à la nuitée, minimum 2 ou 4 nuits selon la catégorie. Tout locataire doit se conformer au règlement intérieur d'Esterel Caravaning et nous ne pouvons être en aucun cas responsables des pertes ou des vols d'objets personnels, blessures ou dommages pouvant survenir aux vacanciers ou à leurs biens pendant le séjour. Une caution de 200 € vous sera demandée à l'arrivée. Avant de partir, vous devrez faire le ménage dans le mobile home et dégivrer le frigidaire, dans le cas contraire un ménage de fin de séjour vous sera facturé (100€).

**8-La non-occupation :** En l'absence d'une confirmation écrite du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, le mobil-home devient disponible à la location 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat (contrat initial). Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu à aucun remboursement.

**9-Nos amis les bêtes :** Les animaux domestiques sont admis dans le caravaning à condition qu'ils soient tenus en laisse. Les propriétaires doivent ramasser les excréments de leurs chiens.

**10-Nombre d'occupants :** Pour des raisons administratives, de confort et d'habitabilité, le nombre maximum de personnes par mobil-home, suivant la catégorie, doit être respecté. Un bébé compte pour une personne. Toute personne dépassant le seuil maximum autorisé sera systématiquement refusée.

**11-WIFI :** Le wifi est gratuit mais le camping n'est pas responsable du fonctionnement du réseau et du débit de connexion.

**12-PARKING :** Les emplacements d'Esterel Caravaning sont prévus pour 1 seule voiture par emplacement mobil-home. Chaque voiture supplémentaire sera facturée 5 € par jour par Esterel Caravaning. Celle-ci ne pourra se garer à côté du mobil-home que si la taille de l'emplacement le permet.

**13- Attention !** Conformément à la législation, les board shorts et les shorts sont interdits à la piscine.

**14-SUPPLEMENTS A PAYER** le jour de votre arrivée à Esterel Caravaning :

-la redevance journalière de 3 € par jour et par personne (gratuit pour les enfants de moins de 1 an), incluant l'éco participation de 0,40 €.

-une taxe de séjour 0,66 € (sous toutes réserves) par jour et par personne de plus de 18 ans.

POURQUOI UNE REDEVANCE JOURNALIERE ? Cette redevance comprend l'eau, l'électricité et vous donne accès à tous les équipements et les services du caravaning.

**15-MEDIATEUR :** En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : Le CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris - CCI de Paris) : [www.cmap.fr](http://www.cmap.fr) [consommation@cmap.fr](mailto:consommation@cmap.fr) 39, avenue F.D. Roosevelt 75008 PARIS Téléphone : 01 44 11 95 40